



Le BOIS INTERNATIONAL

L'officiel du bois >> Scierie / Exploitation forestière

**71^e Cahier
du bois-énergie**

L'hebdomadaire
de la filière bois

ISSN: 1760-4672

Supplément au N° 17
3,60 euros
samedi 7 mai 2016

Gros plan
Organiser la mobilisation


p.4

Synthèse
Approvisionnements : scénarios et actions

p.5

Combustible
Valoriser les déchets de bois

p.12



Mobilisation de gisements
complémentaires pour
la fourniture de combustibles bois

Mobilisation de gisements complémentaires pour la fourniture de combustibles bois

Sommaire

- Edito, par Rémi CHABRILLAT p. 3
- La mobilisation de la biomasse : un enjeu stratégique central ! p. 4
- La filière forestière s'organise pour une mobilisation durable des bois p. 5
- Une plus large valorisation des bois en fin de vie est envisageable p. 12

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables – service bioressources) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) et Serge DEFAYE (CIBE). Il est notamment basé sur les études "Disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035" et "Evaluation du gisement de déchets bois et son positionnement dans la filière bois / bois-énergie" réalisées respectivement par IGN / FCBA et FCBA pour le compte de l'Ademe. Nous remercions également le MEEM, l'Ademe, Atlanbois, Normandie Forêver et Eco-Bois pour leur contribution. Mise en page par la rédaction du Bois International.

La question des approvisionnements est indissolublement liée au développement du bois-énergie. Les premières chaufferies mises en place dans les années 1980 sont généralement adossées à des ressources locales reposant principalement sur les connexes de scieries ; mais dès la généralisation des "Plans bois-énergie et développement local", à partir du milieu des années 1990, commence à se poser la question du dépassement de ces gisements qui font déjà l'objet de concurrences d'usage avec les usages industriels, papeterie ou panneaux. Dans les années 2000, l'Ademe conditionne progressivement ses aides à une meilleure répartition des approvisionnements entre connexes, bois de rebut et plaquettes forestières ; les missions d'animation pour le développement du bois-énergie, à l'origine prioritairement orientées vers les utilisateurs – collectivités ou entreprises – développent progressivement leur activité vers la ressource, notamment forestière ; de nouveaux acteurs s'impliquent, des Plans d'approvisionnement territoriaux sont réalisés sur une partie significative du territoire, des démarches autour de la qualité des combustibles se structurent.

Les travaux du Grenelle constituent en 2007-2008 une étape décisive, à la fois par la définition d'objectifs très ambitieux pour les énergies renouvelables en général et le bois-énergie en particulier, par la proposition de mise en place d'un outil d'accompagnement financier – le Fonds chaleur – d'une ampleur sans précédent, mais aussi par l'affirmation de l'absolue nécessité d'actions structurées de mobilisation de la biomasse. Le "Comité opérationnel" 10, chargé des EnR, et le Comop 16, chargé de la forêt, recommandent tous deux la mise en place d'un Fonds de mobilisation ; celui-ci tardera à voir le jour, mais sa nécessité ne fait pas de doute.

Pour sa part, l'Ademe, dès le lancement du Fonds chaleur, renforce ses exigences mais aussi son soutien en matière de plans d'approvisionnement des chaufferies ; en parallèle, elle poursuit et renforce ses travaux sur la connaissance de la ressource, les impacts environnementaux (biodiversité, bilan carbone...) et les conditions de durabilité d'une mobilisation accrue de la biomasse forestière ; elle réalise un benchmark international des politiques publiques de mobilisation et formalise des propositions en la matière ; elle accompagne également avec le MAAF l'expérimentation, en Auvergne, d'actions orientées vers l'animation des propriétaires forestiers. L'année 2014 voit deux événements majeurs : l'adoption de la Loi d'avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt qui crée un Fonds stratégique de la forêt et du bois, budgétairement limité dans un premier temps mais destiné à monter en puissance ; la signature en fin d'année du Contrat stratégique de filière bois et la décision par l'Etat, dans ce cadre, d'étendre l'action du Fonds chaleur à des actions de mobilisation. Cette dernière décision se concrétise par le lancement en mars 2015 de l'appel à manifestation d'intérêt "Dynamic bois", qui sera renouvelé en janvier 2016. Enfin la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015, prévoit l'élaboration pour le printemps 2017 d'une Stratégie nationale de mobilisation et de schémas régionaux biomasse.

Le cadre institutionnel se met donc en place, des moyens financiers existent, la connaissance de la ressource forestière ou issue des déchets progresse (et une nouvelle étude est en cours sur la biomasse agricole), les acteurs se mobilisent : ce numéro des Cahiers du bois-énergie en dresse un large panorama. 2016 sera une année charnière, et l'Ademe jouera pleinement son rôle aux côtés des professionnels.